

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

sur le postulat Nicolas Daina - Nouveau tour de roue contre le réchauffement fiscal vaudois

La commission s'est réunie le lundi 22 mars 2010 à 14h00, salle de conférence du SCRIS, rue de la Paix 6 à Lausanne.

Elle était composée de MM. Laurent Ballif, François Cherix, Jean-Michel Favez, Daniel Mange, Michel Mouquin, Eric Bonjour, Jean-Marc Sordet, André Chatelain, Eric Walther, Albert Chapalay et Grégory Devaud, désigné comme président rapporteur.

M. Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat, chef du Département des finances et des relations extérieures, était accompagné de M. Olivier Dind, inspecteur du registre foncier, annoncé comme prenant les notes de séance.

En début de séance, le président rapporteur soussigné a été confirmé dans sa fonction.

M. Pascal Broulis présente brièvement le rapport du Conseil d'Etat. Il y joint en complément deux graphiques importants concernant, pour le premier, la suite et donc la mise à jour de l'évolution des recettes sur émoluments pour la période 1984-2009 (initialement 2007 dans le rapport), et pour le deuxième, destiné à la commission, les interrogations des immeubles du RF via internet, par secteur d'activités.

Une fois la discussion ouverte et en l'absence du postulant, non réélu, plusieurs commissaires se disent globalement satisfaits du rapport du Conseil d'Etat. Il est fait état de la situation actuelle vis-à-vis des professionnels ; les informations utiles à leur travail sont en grande partie disponibles sur internet. La notion de complémentarité des registres fonciers est ainsi mentionnée comme argument favorable au maintien du niveau actuel des émoluments. Il est également mentionné que l'informatisation des registres est un point important et qu'il se révèle exemplaire face aux cantons voisins. L'analyse globale faite par le Conseil d'Etat est toutefois remise en cause : une comptabilité interne aurait été souhaitable afin de mieux pouvoir dissocier les postes financiers notamment par rapport à l'Office de l'information sur le territoire (OIT). En réponse, il est fait état des difficultés à définir les coûts internes de tels outils que sont le RF et l'OIT, notamment en ce qui concerne l'informatique. Les commissaires concernés sont satisfaits des arguments du Conseil d'Etat, ils mentionnent l'aspect clair et détaillé du rapport.

Lors de l'examen point par point du rapport, il n'y eut que peu de points soulevés et les commissaires suivirent avec assiduité les explications du conseiller d'Etat et de l'un de nos collègues député parfaitement préparé sur le sujet.

Lors du vote, le rapport est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Aigle, le 16 mai 2010.

Le rapporteur :
(Signé) *Grégory Devaud*